

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.063

Modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble de l'arrondissement

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.063 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 6 DÉCEMBRE 2022, À 18 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SITUÉE AU 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE ce premier projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 9 novembre 2022.